

**LISTE XXXVII - TURQUIE**

1	2	3	4	5	6	7
		G/Hs/94	BX	CCSI/69		
8525.10	son; caméras de télévision: - Appareils d'émission	50				
8525.20	- Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	50	BX	CCSI/69		
8525.30	- Caméras de télévision	50	BX	CCSI/69		
85.26	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande:					
8526.10	- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar) - autres: 8526.91-- Appareils de radionavigation	50	BX	CCSI/69		
8526.92	-- Appareils de radiotélécommande; --- A. destinés à des aéronefs civils --- B. autres: --- I. Appareils pour la commande à distance des jouets, modèles réduits de bateaux ou d'avions --- II. autres	50	BX	CCSI/69		
85.27	Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie ou la radiodiffusion, combinés sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie: - Appareils récepteurs de radiodiffu-	50	BX	CCSI/69		

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
		G/HS/94				
		tion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie;				
8527.11	- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	50	BX	BX	CCSI/69	
8527.19	-- autres - Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie; -- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	50	BX	BX	CCSI/69	
8527.21	-- autres	50	BX	BX	CCSI/69	
8527.29	- autres appareils récepteurs de radiodiffusion, y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie; -- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	50	BX	BX	CRM/63	
8527.31	-- non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie	50	BX		CRM/63	
8527.32		50	BX		CRM/63	

LISTE XXXVII - TURQUE

1	2	3	4	5	6	7
8527.39	-- autres	50	G/HS/94	BX		CRMI/63
8527.90	- autres appareils	50		BX		CRMI/63
85.28	<b>Appareils récepteurs de télévision (y compris les moniteurs vidéo et les projecteurs vidéo), même combinés, sous une même enveloppe à un appareil récepteur de radiodiffusion ou à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images:</b>					
8528.10	- en couleurs: -- B. Téléprojecteurs -- C. Appareils combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction de son ou des images -- D. Moniteurs vidéo -- E. autres	50		BX		CCSI/69
8528.20	- en noir et blanc ou en autres monochromes	50		BX		CCSI/69
85.29	<b>Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées au appareils des n°s 85.25 à 85.28:</b>					
8529.10	- Antennes et rélecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissab-					XXXVII-257

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
	les comme étant utilisées conjointement avec ces articles - autres	25 25	G/HS/94	BX BX,US	CCSI/69 CRM/63	
8529.90	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages) de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 86.08)					
8530.10	- Appareils pour voies ferrées ou similaires - autres appareils - Parties	20 20 20		SE SE SE	CRM/63 CRM/63 CRM/63	
8530.80						
8530.90						
8532	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables	10		US,BX	CCSI/69	
8533	Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres)	20		IT,GB,US	CCSI/69	
85.34 00	Circuits imprimés	20		IT,GB,US	CCSI/69	
85.35	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement,					

**LISTE XXXVII - TURQUE**

1	2	3	4	5	6	7
G/Hs/94						
8535.10	- Fusibles et coupe-circuits à fusibles	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8535.21	- Disjoncteurs: -- pour une tension inférieure à 72,5 kV	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8535.29	-- autres	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8535.30	- Sectionneurs et interrupteurs	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8535.40	- Parafoudres, limiteurs de tension et étaileurs d'ondes	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8535.90	- autres	20		IT,GB,US	CCSI/69	
85.36 Appareillage pour la coupure, le scelllement, la protection, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, étaileurs d'ondes, fiches et prises de courant douilles pour lampes, boîtes de fonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1 000 V:						
8536.10	- Fusibles et coupe-circuits à fusibles	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8536.20	- Disjoncteurs	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8536.30	- autres appareils pour la protection des circuits électriques	20		IT,GB,US	CCSI/69	
	- Relais:					

**LISTE XXXVII.- TURQUE**

1	2	3	4	5	6	7
8536.41	-- pour une tension n'excédant pas 60 V	20	G/HS/94	IT,GB,US	CCSI/69	
8536.49	-- autres	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8536.50	- autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs:	20		IT,GB,US	CCSI/69	
	-Douilles pour lampes, fiches et prises de courant:					
8536.61	-- Douilles pour lampes	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8536.69	-- autres	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8536.90	- autres appareils	20		IT,GB,US	CCSI/69	
85.37	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires (y compris les armoires de commande numérique) et autres supports comportant plusieurs appareils des n°s 85.35 ou 85.36, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du chapitre 90, autres que les appareils de commutation du n° 85.17	20		IT,GB,US	CCSI/69	
85.38	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.35, 85.36 ou 85.37:					
8538.10	- Tableaux,panneaux,consoles,pupitres, armoires et autres supports du n° 85.37,dépourvus de leurs appareils	20		IT,GB,US	CCSI/69	
8538.90	- autres	20		IT,GB,US	CCSI/69	

**LISTE XXXVII - TURQUIE**

	1	2	3	4	5	6	7
85.39	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc:		G/HS/94				
8539.10	- Articles dits "phares et projecteurs scellés" -- A. destinés à des aéronefs civils -- B. autres	25 13		BX SE, US	CRMI/63 CRMI/63		
	- autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges: -- halogène, au tungstène -- autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V -- autres	25 25		IT, GB, US	CCSI/69		
8539.21				BX	CRMI/63		
8539.22				BX	CRMI/63		
8539.29	- Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets: -- fluorescents, à cathode chaude -- autres	25 25		BX BX	CRMI/63 CRMI/63		
8539.31	- Lampes et tubes à rayon ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc	25		BX			
8539.39	- Parties : -- A. Culots -- B. autres : -- II. autres	25 25		BX	CRMI/63 CRMI/63		
8539.40				BX			
8539.90				BX			

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
85.40	Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide, ou à photocathode (lampes, tubes, valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple) autres que ceux du n°85.39:		G/HS/94			
	- Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes moniteurs vidéo:					
8540.11	... en couleurs	10	BX			
8540.12	... en noir et blanc ou en autres monochrome	10	BX			
8540.20	- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode: ... A. Tubes pour caméras de télévision	10	BX			
85.44	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion:		CRM/63			

**LISTE XXXVII - TURQUIE**

1	2	3	4	5	6	7
8544.20	<p>- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-- B. autres:           <ul style="list-style-type: none"> <li>--- I. pour haute fréquence:               <ul style="list-style-type: none"> <li>--- a. Câbles souterrains et sous-marins (constituées de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs)</li> <li>--- II. autres:                   <ul style="list-style-type: none"> <li>--- a. Câbles souterrains et sous-marins (constituées de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs)                       <ul style="list-style-type: none"> <li>- autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 80 V:</li> <li>-- autres:</li> <li>-- B. isolés avec d'autres matières:                       <ul style="list-style-type: none"> <li>--- I. pour la télécommunication:                           <ul style="list-style-type: none"> <li>--- a. Câbles souterrains et sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs)</li> <li>--- II. autres:</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li></ul>	G/HSt/94				
8544.49						

LISTE XXXVII.- TURQUE

1	2	3	4	5	6	7
		G/HS/94				
8544.59	<ul style="list-style-type: none"> <li>--- a. Câbles souterrains et sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs)           <ul style="list-style-type: none"> <li>- autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 80 V mais n'excédant pas 1 000 V;</li> <li>-- autres:</li> </ul> </li> <li>--- B. autres:           <ul style="list-style-type: none"> <li>--- III. isolés avec d'autres matières:               <ul style="list-style-type: none"> <li>--- a. Câbles souterrains et sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs)                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1 000 V;</li> </ul> </li> <li>-- A. avec conducteur en cuivre:                   <ul style="list-style-type: none"> <li>--- III. isolés avec d'autres matières:                       <ul style="list-style-type: none"> <li>--- a. Câbles souterrain ou sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	IT	CRM/63	IT		

LISTE XXXVII - TURQUE

1	2	3	4	5	6	7
			G/H/S/94	IT	CRM/I/63	
	en métaux communs)	50				
	-- B. autres:					
	--- III. isolés avec d'autres matières:					
	---- a. Câbles souterrains ou sous-marins (constitués de deux ou plusieurs câbles isolés individuellement avec une matière quelconque et insérés dans un même tube ou une même gaine en métaux communs)	50		IT	CRM/I/63	
	- Câbles de fibres optiques	10		IT	CRM/I/63	
8544.70						
85.47	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n°85.46; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement:					
8547.10	- Pièces isolantes en céramique	20		DK	CRM/I/63	
8547.20	- Pièces isolantes en matières plastiques	20		DK	CRM/I/63	
8547.90	- autres:	20		DK	CRM/I/63	
	- B. autres					

LISTE XXXVII - TUROUIE

1	2	3	4	5	6	7
<b>86.01</b>	<b>Locotracteurs et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques:</b>			G/H/94		
8601.10	- à source extérieure d'électricité	5		BX,US	CRMII/63	
8601.20	- à accumulateurs électriques	5		BX,US	CRMII/63	
<b>86.02</b>	<b>Autres locomotives et locotracteurs; tendeurs:</b>					
8602.10	- Locomotives diesel-électriques	5		BX,US	CRMII/63	
8602.90	- autres	5		BX,US	CRMII/63	
<b>86.07</b>	<b>Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires:</b>					
	- Bogies, bissels, essieux et roues, et leurs parties:					
8607.11	-- Bogies et bissels de traction	5		BX,US,SE	CRMII/63	
8607.12	-- autres bogies et bissels	5		BX,US,SE	CRMII/63	
8607.19	-- autres, y compris les parties	5		BX,US,SE	CRMII/63	
	- Freins et leurs parties:					
8607.21	-- Freins à air comprimés et leurs parties	5		BX,US,SE	CRMII/63	
8607.29	-- autres	5		BX,US,SE	CRMII/63	
8607.30	- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, et leurs parties	5		BX,US,SE	CRMII/63	
	- autres:					
8607.91	-- de locomotives ou de locotracteurs	5		BX,US,SE	CRMII/63	

**LISTE XXXVII - TURQUIE**

1	2	3	4	5	6	7
8607.99	~- autres	5	G/Hs/94	Bx,US,SE	CRMI/63	
86.08 00	Matériel fixe de voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques (y compris électronomécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties:					
	- A. Matériel fixe et appareils pour voies ferrées:					
	- I. à moteurs électriques	20				
	- B. autres matériels:					
	- I. pour appareils à moteurs	20				
	- C. Parties:					
	- I. en fonte:					
	- a. pour appareils à moteurs électriques	20				
	- II. autres:					
	- a. pour appareils à moteurs électriques	20				
87.01	Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du no. 87.09):					
8701.10	- Motoculteurs	30	GB,AT,SE,US	CRMI/63		
8701.20	- Tracteurs routiers pour semi-remorques	30	GB,AT,SE,US	CRMI/63		

LISTE XXXVII - TURQUE

1	2	3	4	5	6	7
8701.30	- Tracteurs à chenilles	30	G/H/S/94	GB,AT,SE,US	CRM/I/63	
8701.90	- autres	30	GB,AT,SE,US	CRM/I/63		
<b>87.02</b>	<b>Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus:</b>					
8702.10	- à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel)	25	US,SE,GB,FR	CCS/I/69		
8702.90	- autres	25	DE,US,GB,FR	CRM/I/63		
<b>8703.10</b>	<b>- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires</b>	<b>25</b>	<b>DE,US,GB,FR</b>	<b>CRM/I/63</b>		
	- autres véhicules, à moteur à piston alternatif à allumages par étincelles:					
	- d'une cylindrée n'excédant pas 1000 cm <sup>3</sup>					
8703.21	--- A. neufs:	25	DE,US,GB,FR	CRM/I/63		
	--- II. autres					
	--- B. usagés:					
	--- II. autres					
8703.22	- d'une cylindrée excédant 1000 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 1500 cm <sup>3</sup> :	25	DE,US,GB,FR	CRM/I/63		
	--- A. neufs:					
	--- I. Caravanes automotrices					
	--- II. autres:					

**LISTE XXXVII - TUROUDE**

1	2	3	4	5	6	7
8703.23	<ul style="list-style-type: none"> <li>..... b. autres</li> <li>.... B. usagés:</li> <li>.... II. autres</li> <li>-- d'une cylindrée excédant 1500 cm<sup>3</sup> mais n'excédant pas 3000 cm<sup>3</sup>:</li> <li>.... A. neufs:           <ul style="list-style-type: none"> <li>.... i. Caravanes automotrices</li> <li>.... II. autres:</li> </ul> </li> <li>.... b. autres</li> <li>.... B. usagés:           <ul style="list-style-type: none"> <li>.... II. autres</li> <li>-- d'une cylindrée excédant 1500 cm<sup>3</sup> mais n'excédant pas 3000 cm<sup>3</sup>:</li> <li>.... A. neufs:</li> <li>.... II. autres</li> <li>-- d'une cylindrée excédant 3000 cm<sup>3</sup>:</li> <li>.... A. neufs:</li> <li>.... II. autres</li> <li>.... B. usages:</li> <li>.... II. autres</li> </ul> </li> </ul>	25	G/H3/94	DE,US,GB,FR CRMI/63	DE,US,GB,FR CRMI/63	
8703.24	<ul style="list-style-type: none"> <li>- autres véhicules, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi diesel):           <ul style="list-style-type: none"> <li>-- d'une cylindrée n'excédant pas 1500 cm<sup>3</sup>:               <ul style="list-style-type: none"> <li>.... A. neufs:</li> <li>.... II. autres</li> </ul> </li> <li>.... B. usages:               <ul style="list-style-type: none"> <li>.... II. autres</li> <li>-- d'une cylindrée excédant 1500 cm<sup>3</sup> mais n'excédant pas 2500 cm<sup>3</sup>:                   <ul style="list-style-type: none"> <li>.... A. neufs:                       <ul style="list-style-type: none"> <li>.... I. Caravanes automotrice</li> <li>.... II. autres</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> </li></ul>	25	25	DE,US,GB,FR CRMI/63	DE,US,GB,FR CRMI/63	
8703.31						
8703.32						

## LISTE XXXVII - TURQUIE

	1	2	3	4	5	6	7
8703.33	---	B. usagés: --- II. autres: --- b. autres --- d'une cylindrée excédant 2500 cm <sup>3</sup> : --- A. neufs: --- I. Caravanes automotrices --- II. autres	25			DE,US,GB,FR	CRMII/63
8703.90	---	B. usagés: --- II. autres: --- b. autres - autres	25 25			DE,US,GB,FR	CRMII/63
8704.00	8704.10	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises:		G/Hs/94			
8704.21	8704.22	- Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier: - autres, à moteur à piston à allumage par compression (diesel) ou semi-diesel: -- d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t -- d'un poids en charge maximal excédant 5 t mais n'excédant pas 20 t -- d'un poids en charge maximal excédant 20 t - autres, à moteur à piston à allumages par étincelles:	25		DE,US,GB,FR	CRMII/63	
8704.23			25		DE,US,GB,FR	CRMII/63	

**LISTE XXXVII - TURQUE**

1	2	3	4	5	6	7
8704.31	~ d'un poids en charge maximal n'excé- dant pas 5 t	25	G/HS/94		DE,US,GB,FR	CRMI/63
8704.32	~ d'un poids en charge maximal excé- dant 5 t	25		DE,US,GB,FR	CRMI/63	
8704.90	- autres	25		DE,US,GB,FR	CRMI/63	
8705.10	- Camions-grues	25		US	CRMI/63	
8705.20	- Derricks automobiles pour le sondage ou de forage	25		US	CRMI/63	
8705.30	- Voitures de lutte contre l'incendie	25		US	CRMI/63	
8705.40	- Camions-bétonières	25		US	CRMI/63	
8705.90	- autres	25		US	CRMI/63	
87.06 00	Châssis des véhicules automobiles des n° 87.01 à 87.05, équipés de leurs moteurs	10		US,GB	CRMI/63	
87.07	Carrosseries des véhicules automobiles des n.o.s 87.01 à 87.05, y compris les cabines:					
8707.10	- des véhicules du n° 87.03	50		GB	CRMI/63	
8707.90	- autres	50		GB	CRMI/63	
87.08	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n.o.s 87.01 à 87.05:					
8708.10	- Pare-chocs et leurs parties - autres parties et accessoires de	25		US,GB	CRMI/63	

**LISTE XXXVII - TURQUIE**

1	2	3	4	5	6	7
8708.21	carrosseries (compris les cabines):		G/HS/94	US, GB	CRM/I/63	
8708.29	-- Ceintures de sécurité	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
	-- autres	25				
	- Freins et servo-freins, et leurs parties:					
8708.31	-- Garnitures de freins montés	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
8708.39	-- autres	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
8708.40	- Boîtes de vitesses	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
8708.50	- Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
8708.60	- Essieux porteurs et leurs parties	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
8708.70	- Roues, leurs parties et accessoires	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
8708.80	- Amortisseurs de suspension	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
	- autres parties et accessoires:					
8708.91	-- Radiateurs	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
8708.92	-- Silencieux et tuyaux d'échappement	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
8708.93	-- Embrayages et leurs parties	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
8708.94	-- Volants, colonnes et boîtiers de direction	25	UK,BX,SE	CRM/I/63		
8708.99	-- autres:					
	... A. destinés à l'industrie du montage des motoculteurs du n° 8701.10, des véhicules automobiles du n° 87.03, des véhicules automobiles du n° 87.04 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2500 cm3 ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée					

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
G/H/S/94						
n'existant pas 2800 cm <sup>3</sup> , des véhicules automobiles du n° 87.05:						
..... I. des tracteurs du n° 8701.10:						
..... a. parties de chassis	5			US,SE	CRMI/63	
..... b. autres	25			UK,BX,SE	CRMI/63	
..... II. autres:						
..... a. parties de chassis	10			US,GB,SE	CRMI/63	
..... b. autres	25			UK,BX,SE	CRMI/63	
..... B. autres:						
..... I. Barres stabilisatrices	25			UK,BX,SE	CRMI/63	
..... II. Barres de torsion	25			UK,BX,SE	CRMI/63	
..... III. autres:						
..... a. en aciers estampés:						
..... 1. des tracteurs du n° 87.01:						
..... aa. parties de chassis	5			US,SE	CRMI/63	
..... bb. autres	25			UK,BX,SE	CRMI/63	
..... II. autres:						
..... aa. parties de chassis	10			US,GB,SE	CRMI/63	
..... bb. autres	25			UK,BX,SE	CRMI/63	
..... b. autres:						
..... 1. des tracteurs du n° 87.01:						
..... aa. parties de chassis	5			US,SE	CRMI/63	
..... bb. autres	25			UK,BX,SE	CRMI/63	
..... 2. autres:						
..... aa. parties de chassis	10			US,GB,SE	CRMI/63	
..... bb. autres	25			UK,BX,SE	CRMI/63	
Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés						
87.09						

LISTE XXXVII - TURQUE

1	2	3	4	5	6	7
		G/HS/94				
		sés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties:				
	- Chariots:					
8709.11	-- électriques	15		US		
8709.19	-- autres	15		US		
8709.90	-- Parties	15		US		
87.12.00	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteurs:					
	- A. sans roulements à billes	50		IT		
87.14	Parties et accessoires des véhicules des n°s 87.11 à 87.13:					
	- de motocycles (y compris les cyclo- moteurs)		G/67			
8714.11	-- Selles	40				
8714.19	-- autres	40		G/67		
8714.20	- de fauteuilles roulants ou d'autres véhicules pour invalides	40		G/67		
	- autres:					
8714.91	-- Cadres et fourches, et leurs parties	40				
8714.92	-- Jantes et rayons	40		IT		

LISTE XXXVII - TURQUIE

1	2	3	4	5	6	7
8714.93	- Moyeux (autres que les moyeux à frein) et pignons de roues libres -- Freins, y compris les moyeux à frein, et leurs parties	40	G/HS/94	IT	CRM/63	
8714.94	-- Selles	40		IT	CRM/63	
8714.95	-- Pédales et pédaliers, et leurs parties	40		IT	CRM/63	
8714.96	-- autres	40		IT	CRM/63	
8714.99						
88.02	Autres véhicules aérienne (hélicoptères, avions, par exemple); véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs:					
8802.20	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg: -- A. civils: --- II. autres: ---- a. Avions pour le transport des personnes	5	US	T/51	T/51, 693	
8802.30	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant à 2000 kg mais n'excédant pas 15000 kg: -- A. civils: --- II. autres: ---- a. Avions pour le transport des personnes	5	US	T/51	T/51, 693	
8802.40	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant à 15000 kg:					

XXXVIII-275

## LISTE XXXVII - TURQUIE

	1	2	3	4	5	6	7
-- A. Civils:							
--- I. Avions pour le transport des personnes							
90.01 Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 85.44; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières non montées, autres que ceux en verre non travaillé optiquement.	5		G/HS/94	US	T/51	T/51, 693	
9001.10 - Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques:							
--- A. Câbles conducteurs d'images:							
---- I. en verre	10				DE,AT		CRM/I/63
---- B. autres:							
---- II. autres:							
---- a. en verre	10				DE,AT		CRM/I/63
- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques:							
--- A. en verre	10				DE,AT		CRM/I/63
- Verres de lunetterie en verre	10				DE,AT		CRM/I/63
- autres:							
--- A. destinés à des aéronefs civils:							
---- I. en verre	10				DE,AT		CRM/I/63
---- B. autres:							
---- I. en verre	10				DE,AT		CRM/I/63
9001.40							
9001.90							

LISTE XXXVII - TURQUIE

	1	2	3	4	5	6	7
90.02	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:		G/HS/94				
9002.11	- Objectifs: -- pour appareils de prise de vues, pour projecteurs pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction: --- A. en verre --- autres: --- A. en verre		10	DE	DE	CRMI/63	
9002.19	- Filtres: -- A. pour appareils de prises de vues, pour projecteurs pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction: --- I. en verre --- B. autres --- I. en verre		10	DE	DE	CRMI/63	
9002.20	- autres: -- A. destinées à des aéronefs civils: --- I. en verre --- B. autres: --- I. pour appareils de prises de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement		10	DE	DE	CRMI/63	
9002.90							

**LISTE XXXVII - TURQUIE**

1	2	3	4	5	6	7
		G/H5/94	DE	CRMI/63		
	ou de réduction:	10				
	.... a. en verre					
	.... II. autres:					
	.... a. en verre					
90.03	Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties:	10	DE	CRMI/63		
	- Montures:					
	.... en matière plastiques	50				
	.... en autres matières	50				
	.... Parties	50				
90.06	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 85.39;					
	- Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	25	DE	CRMI/63		
	- Appareils photographiques des types utilisés pour l'enregistrement de documents sur microfilms, microfiches ou autres microformats	25	DE	CRMI/63		
	- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'exa-					

LISTE XXXVII - TUROUUE

1	2	3	4	5	6	7
		G/HS/94				
men médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire		25		DE	CRM/I/63	
- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés		25		DE	CRM/I/63	
- autres appareils photographiques:						
-- à visse, à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm		25		DE	CRM/I/63	
-- autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm		25		DE	CRM/I/63	
-- autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm		25		DE	CRM/I/63	
-- autres		25		DE	CRM/I/63	
- Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie:						
-- Lampes-éclair, cubes-éclair et similaires		25		DE	CRM/I/63	
- Parties et accessoires:						
-- d'appareils photographiques		25		DE	CRM/I/63	
-- autres:						
.... B. autres		25		DE	CRM/I/63	
Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son:						
- Caméras:						